



Exonération TVA frais de transport

Par **manuela1**, le **23/10/2013 à 10:25**

Bonjour, une société FR peut facturer à une société FR de frais de transport soutenus en France en exonération de tva?
Je m'explique: la société a exécutés de services en France d'organisations d'événements, on lui demande pour cela une facture de ce type:
pour le service organisation, application tva;
pour le frais de transport en France liés à l'organisation événement, sans tva.
Cela est-il correct? Si oui, selon quel article du CGI pourra etre établie l'exonération?
En vous remerciant à l'avance,
Cordialement

Par **alterego**, le **23/10/2013 à 11:45**

Bonjour,
Services Fiscaux <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1488-PGP.html>
Code Général des Impôts
<http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577>
Autre solution, **la procédure du rescrit fiscal** qui vous permet de demander à l'Administration Fiscale de vous expliquer comment votre situation doit être traitée au regard des impôts, en l'espèce la TVA. La réponse de l'Administration, appelée **rescrit fiscal**, vous donne des garanties juridiques, sous certaines conditions.
Cordialement